



La diplomatie médicale cubaine entre en action dans la lutte contre Ebola

Par Sandrine Gil

Membre du comité Amérique latine
Session Master 2 "Sécurité-Défense"

Cuba déploie une nouvelle fois son armée en blouses blanches, perpétuant une longue tradition d'aide médicale qui constitue une des clés de voûte de sa politique extérieure

La décision du régime cubain d'envoyer 165 médecins et infirmiers en Sierra Leone pour combattre le virus Ebola a été saluée par la directrice générale de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Elle représente la contribution la plus importante d'un Etat en personnel de santé depuis le début de l'épidémie et s'inscrit dans une longue tradition d'envoi d'aide médicale, qui constitue pour Cuba non seulement une arme diplomatique mais aussi une source de revenus non négligeable.

La santé a été au cœur du programme de la Révolution castriste et reste aujourd'hui encore une des priorités affichées du gouvernement. Le système de santé cubain, que l'OMS a récemment qualifié d'« exemple à suivre », est reconnu comme étant l'un des plus performants au monde. Avec une espérance de vie de 78 ans et un taux de mortalité infantile inférieur à celui des Etats-Unis, Cuba se place en tête du continent américain depuis plusieurs années.

La santé constitue également un élément essentiel de la politique extérieure de Cuba. A travers l'envoi de personnel médical lors de catastrophes naturelles ou de crises humanitaires et la formation de plusieurs dizaines de milliers de médecins et infirmiers de pays en développement, Cuba a su s'attirer une certaine image positive à travers le monde dans ce domaine.

Depuis le début des années 2000 cependant, la diplomatie médicale cubaine a changé de stratégie, faisant de l'exportation de soins médicaux, notamment primaires, l'activité économique la plus rentable de l'île.

Le Venezuela en reste le principal bénéficiaire, en particulier à travers le « plan pétrole contre médecins » signé en 2000, qui prévoit l'envoi annuel de près de 40 000 médecins et infirmiers cubains en échange de l'exportation vers Cuba de 90 000 barils de pétrole par jour à tarif préférentiel. D'autres pays d'Amérique centrale et certains pays d'Amérique du Sud, notamment la Bolivie, le Pérou, l'Argentine, le Brésil et l'Uruguay, bénéficient également de l'expertise médicale cubaine.

Pourtant, la diplomatie médicale cubaine suscite des critiques. En interne, la population déplore le manque de médecins ainsi que l'allongement des temps d'attente. Au sein des pays bénéficiaires, cette « armée en blouses blanches » est parfois accusée de faire de la propagande pour le régime castriste, et les médecins locaux dénoncent une forme de compétition déloyale. Cependant, Cuba n'a pas intérêt à abandonner sa diplomatie médicale, car l'exportation de services médicaux représente la source de revenus la plus importante de l'île, devant les envois d'argent de l'étranger et les exportations de nickel et de canne à sucre.

En outre, les bénéfices en termes de capital politique sont immenses pour Cuba, qui peut espérer en retirer des soutiens diplomatiques ou financiers importants.

A lire également :

- « Fifty Years of Cuba's Medical Diplomacy: From Idealism to Pragmatism », Julie Feinsilver, Georgetown University.

- « Pourquoi Hugo Chavez se fait soigner à Cuba », Le Figaro

POINTS CLES

Chronologie

- 1960 : premier envoi de personnel médical au Chili après un tremblement de terre
- Plus de 135 000 membres du personnel médical cubain ont été envoyés à travers le monde ces 50 dernières années.
- Selon le ministère cubain de la Santé, quelque 50 000 médecins et personnel de santé sont actuellement en mission dans 66 pays d'Amérique latine, d'Afrique et d'Asie.
- L'exportation de services médicaux, mais aussi éducatifs et sportifs, rapporte chaque année au gouvernement 10 milliards de dollars.
- En dépit de ces nombreuses expatriations, Cuba demeure l'un des pays les mieux pourvus du monde, avec un ratio de 6,7 médecins pour 1 000 personnes (3,3 pour la France et 2,5 pour les Etats-Unis).



Une victoire parlementaire pour Michel Bachelet : La réforme fiscale au Chili

Par Eduardo Rios Ludena

Membre du comité Amérique latine

« Le projet de réforme fiscale est nécessaire et très important, l'un des plus puissants instruments de l'Etat chilien pour [...] une société équitable, démocratique et juste »

Michelle Bachelet

Première femme à avoir été élue à la présidence de la république du Chili en 2006, la socialiste Michelle Bachelet a été réélue en décembre 2013 avec un peu plus de 62% des voix. A l'occasion de son discours de victoire, elle annonçait disposer, grâce à ce résultat, du capital politique et économique pour transformer le pays. La réforme fiscale était une de ses propositions phares.

Forte de son triomphe à la présidentielle et d'une majorité politique au congrès, la présidente a obtenu sa première victoire législative le 26 septembre 2014 au palais de la Moneda à Santiago. Cinq mois de tractations parlementaires ont été nécessaires pour faire aboutir cette loi qui devrait permettre de dégager 2.3 milliards de dollars de recettes pour l'exercice fiscal 2015 et atteindre 8.2 milliards en 2018 (soit 3% de PIB supplémentaires). Selon Alberto Arenas, ministre des Finances, la plupart des fonds proviendra de nouveaux impôts sur les grandes entreprises. Une part sera issue d'un relèvement progressif (2014-2018) de la taxe sur les corporations avec une utilité mensuelle supérieure à 6.3 millions de dollars. L'imposition sur les entreprises devrait ainsi passer de 20% à 25% (la moyenne de l'OCDE est à 34%). D'autre part, la réforme compte aussi revenir sur les exemptions d'impôts sur les bénéfices réinvestis dans le pays. Le reste sera composé d'une augmentation des taxes sur le tabac et les boissons

Cette réforme doit servir à financer l'autre promesse de campagne de Mme Bachelet : la loi de refonte du système d'éducation qui devrait coûter 5.5 milliards de dollars. Cette réforme est la réponse programmatique de la gauche chilienne aux manifestations étudiantes de 2011 qui demandaient un service gratuit d'éducation supérieure, aujourd'hui entièrement privée au Chili.

Bien que les grandes entreprises n'aient pas apprécié les augmentations d'impôts qui restent modérées, c'est la fin de l'exemption fiscale sur les actifs réinvestis qui concentre l'essentiel des critiques. En période de chute des prix des matières premières (notamment du cuivre), les détracteurs de cette réforme avancent le gouvernement ne devrait pas imposer l'investissement privé au risque de le stopper. Le gouvernement répond qu'un investissement sera fait en capital humain à travers la réforme de l'éducation universitaire et que cette réforme structurelle permettra de dégager des marges de productivité supérieures à long terme.

Plus qu'une proposition de campagne, les bénéfices supplémentaires apportés par cette réforme fiscale marquent une plus grande intervention de l'Etat dans l'économie. A court terme, les surplus de cette taxe seront réinvestis par l'Etat dans une politique de réactivation d'une économie en berne. Le budget 2015, qui devrait facilement être voté en novembre par un parlement acquis, est en augmentation de 9% par rapport à celui de 2014.

POINTS CLES

- 2006-2010 : premier mandat de Michelle Bachelet
- 2014-2018 : deuxième mandat (réélection interdite)
- PIB par habitant le plus élevé d'Amérique latine: 20.000\$/hab.
- PIB (2013) : 277 milliards de dollars
- Taux de croissance : 5% par an depuis trente ans.
- Estimation de croissance pour 2014 : 3.2%

A lire également :

- Chile: limits to growth economic 'miracle' hangs in the balance in the face of president Michelle Bachelet's controversial reforms by Benedict Mander and John Paul Rathbone
- Chile: ¿en qué consiste la aprobada reforma tributaria? efe viernes 26 de septiembre el comercio de chile
- Site de la Banque mondiale : fiche pays Chili
- Reforma tributaria : page officielle
- Chili : la socialiste Michelle Bachelet de retour à la présidence



Le Chili face au terrorisme

Par
Nicolas Bouveret
Membre du comité Amérique latine
Session Grandes Ecoles

Le Chili et la gestion de la menace terroriste

Le 8 septembre dernier, l'explosion d'une bombe artisanale au cœur de la station de métro Escuela Militar à Santiago a fait 14 blessés. Cet acte qualifié de "terroriste" par les autorités chiliennes a été suivi d'une autre explosion dès le lendemain à Vina del Mar (1 blessé). Ces attaques s'inscrivent dans une stratégie de déstabilisation des autorités menée par certains groupes anarchistes depuis une dizaine d'années. Néanmoins, l'attaque du métro Escuela Militar surprend par le nombre important de blessés. En effet, les attaques revendiquées précédemment par ces groupes visaient quasi exclusivement les infrastructures étatiques. Or, le 8 septembre dernier, l'engin a été déclenché dans un lieu fortement fréquenté (150 000 personnes/jour) et à une heure de pointe (14h00). Le groupe anarchiste Conspiración de Células del Fuego (CCF) a revendiqué cette attaque ainsi que celle ayant visé une autre station de métro de Santiago en juillet 2014.

Cette attaque revêt une importance particulière dans le contexte politique chilien actuel. En effet, depuis plusieurs mois, la loi antiterroriste chilienne est au centre de nombreux débats au sein et en dehors du pays. Datant de la dictature d'Augusto Pinochet (1973-1990), le flou entourant son champ d'utilisation est largement critiqué. Ainsi, sous couvert de la qualification « terroriste » d'une attaque, les autorités sont accusées de pouvoir, de manière arbitraire, mettre en place un système exceptionnel se traduisant par la restriction des droits des individus soupçonnés de terrorisme (la présomption de culpabilité n'existe pas en droit (seule la présomption d'innocence)). Cette remise en cause du système actuel concerne notamment le traitement des manifestations revendicatrices organisées par la minorité Mapuche. Ces rassemblements, parfois émaillés d'incidents et d'affrontements avec les forces de l'ordre, font régulièrement l'objet d'une requalification en actes terroristes avec des sanctions extrêmement fortes à la clef.



POUR EN SAVOIR PLUS

Presse hispanophone

-Diputados oficialistas presentan proyecto que busca derogar la Ley antiterrorista

-Ministro Rodrigo Peñailillo: "En Chile no hay espacio para el terrorismo"

Ce système hérité d'un pouvoir dictatorial a été dénoncé par différentes associations auprès des plus hautes institutions internationales.

Ainsi, fin juillet 2014, la Cour interaméricaine des droits de l'Homme a condamné le Chili pour "utilisation arbitraire et aléatoire de la loi antiterroriste". Cette décision faisait écho à la demande émise par l'ONU en 2013 afin que le gouvernement chilien cesse d'utiliser cette loi sous sa forme actuelle.

En août dernier, un groupe de députés issus de Nueva Mayoría a présenté une proposition de loi afin de modifier la loi antiterroriste. Leur porte-parole, Marcelo Schilling, a insisté sur la volonté commune de faire évoluer cette loi antiterroriste devenue avec le temps inefficace. Ainsi, cette proposition vise à mettre un terme aux dérives dénoncées et « calmer les tensions à l'encontre du pouvoir de la minorité mapuche ». Néanmoins, son objectif est de l'adapter aux nouvelles menaces afin de supprimer la parade invoquée par les coupables autour de la notion d'intention de terroriser. En effet, actuellement au Chili, un acte ne peut être considéré comme terroriste s'il n'est pas avéré qu'il y avait intention préalable d'instaurer un climat de terreur, un argument utilisé par la défense.

A lire également

- Les dangereuses suspicions de coopération entre la guérilla FARC et le groupe de narcotrafiquants USUGA.
- Braulio Zaragoza, l'assassinat marquant le retour de la stratégie d'homicides politique des narcotrafiquants au Mexique et le poids des cartels dans le paysage politique mexicain.



Mexique : la réforme du secteur énergétique

Par Alexandre Barthès

Membre du Comité Amérique latine – 67^e session, Amiens 2010

Après soixante-seize années de monopole étatique sur le secteur énergétique, le Mexique a opté pour une ouverture contrôlée de ce secteur aux investisseurs privés (nationaux et étrangers) afin de dynamiser son économie

Le 11 août 2014, le président Enrique Peña Nieto a promulgué le paquet législatif relatif à la transformation du secteur énergétique mexicain. Il offre un corpus juridico-administratif à la réforme constitutionnelle adoptée en décembre 2013. En effet, face au bouleversement de la carte énergétique mondiale, à l'épuisement des gisements mexicains les plus aisément accessibles et à la réduction de la production journalière de PEMEX le président Peña Nieto a jugé nécessaire une réforme visant non seulement à moderniser le secteur énergétique mais aussi à accroître la compétitivité globale et la croissance de l'économie mexicaine. Cette transformation du secteur énergétique s'inscrit dans le cadre de la dynamique réformatrice du « Pacte pour le Mexique ».

La réforme adoptée prévoit d'assouplir le

contrôle étatique sur le secteur énergétique afin de créer des opportunités de partenariats avec les acteurs privés nationaux et étrangers tout en maintenant la souveraineté de l'Etat sur la ressource et sur les réseaux de distribution. Les zones d'exploration et d'exploitation de PEMEX ont été annoncées (Ronda Cero) mi-août 2014.

Une première approche des zones ouvertes aux investisseurs privés (Ronda Uno) a été présentée à la même période. Les modalités de contractualisation seront précisées début 2015. La réforme a également ouvert la voie à la transformation de PEMEX et CFE en véritables entreprises publiques. Cette transformation structurelle de PEMEX et CFE a pour objectif d'accroître la transparence et lutter contre la corruption. Au-delà des évolutions structurelles, la réforme prévoit de plafonner la contribution de PEMEX au budget de l'Etat.

Par ailleurs, deux commissions de régulation (l'une pour les hydrocarbures, l'autre pour l'électricité) seront constituées. En outre, les premières mesures pour la constitution d'un « *Fonds Pétrolier mexicain pour la stabilisation et le développement* » ont été adoptées. Il aura pour fonction d'administrer les fonds issus des contrats passés avec les investisseurs privés. En introduisant la notion de « durabilité » dans l'article 25 de la Constitution, la réforme ouvre la voie à la création d'une Agence nationale de la sécurité industrielle et de protection de l'environnement du secteur pétrolier.

Malgré le soutien affiché par le Parlement, par les Etats fédérés et par le Sindicato de Trabajadores Petroleros de la República Mexicana, cette réforme du secteur énergétique est fortement contestée. L'opposition émane notamment des partis positionnés à gauche de l'échiquier politique mexicain (PT, PRD et MORENA) et de la société civile. Les opposants dénoncent à la fois la « privatisation sauvage » et l'absence de consultation du peuple. Si certains parlent de trahison voire même de « suicide pour le Mexique » d'autres, plus modérés, insistent sur la nécessité de réformer le secteur énergétique tout en soulignant que la réforme engagée n'est pas la bonne. Avec la multiplication des appels à la mobilisation, l'opposition à la réforme énergétique pourrait constituer un élément de clivage dans la perspective des élections législatives de 2015.

Alors que depuis le début des années 2000, plusieurs Etats latino-américains ont renationalisé ou renforcé leur contrôle sur les ressources naturelles, le Mexique s'oriente vers une ouverture de son secteur énergétique aux investisseurs privés nationaux comme étrangers. Il sera intéressant de suivre l'évolution du comportement des investisseurs étrangers (Etats-Unis, Russie, Union européenne...), déjà intéressés par les perspectives offertes, mais aussi l'impact, à long terme, de cette réforme sur l'économie mexicaine.

A lire également

- La Bolivie va investir 2 milliards de \$ dans le nucléaire
- Risques et opportunités pour l'Amérique Latine de l'embargo russe sur les importations de produits alimentaires européens et nord-américains
- Accord Brésil/Etats-Unis dans leur contentieux sur le coton

POINTS CLES

1917 : l'article 27 de la Constitution établit la souveraineté de la Nation sur les ressources naturelles

1938 : nationalisation de la production d'hydrocarbures. Création de PEMEX (Petroleos Mexicanos), la compagnie nationale d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures. La signature de concessions aux investisseurs privés est prohibée.

Décembre 2012 : signature du Pacte pour le Mexique

12 août 2013 : présentation par le président Enrique Peña Nieto des grandes lignes de sa réforme du secteur de l'énergie

20 décembre 2013 : promulgation par le président Enrique Peña Nieto de la réforme constitutionnelle (article 25, 27 et 28)

11 août 2014 : promulgation par le président Enrique Peña Nieto du paquet législatif sur l'énergie

13 août 2014 : le Secrétariat à l'Energie (SENER) a présenté le résultat des concessions attribuées à PEMEX ainsi qu'une première approche des concessions attribuables aux investisseurs privés.

17 septembre 2014 : PEMEX (hydrocarbures) et CFE (électricité) deviennent des entreprises publiques

1er octobre 2014 : mise en place des instruments pour la constitution du fonds pétrolier pour la stabilisation et développement

| ECHEANCES A SUIVRE

Rapprochement MERCOSUR – Alianza del Pacífico, le lent processus d'intégration régionale

Par
Nicolas Bouveret
Membre du Comité Amérique latine
Session Grandes Ecoles

Le 24 novembre prochain à Santiago (Chili), se tiendra la première réunion d'une série de rencontres entre Etats membres des deux alliances latino-américaines que sont le MERCOSUR (Mercado Común del Sur) et l'Alianza del Pacífico. L'annonce faite par le Ministre des Affaires étrangères chilien, à l'initiative de cette rencontre formalise une volonté récemment exprimée par les dirigeants des différents pays de la zone appelant à l'ouverture d'un dialogue entre pays et organisations afin de renforcer l'intégration régionale.

Les deux organisations regroupant respectivement l'Argentine, le Brésil, le Paraguay, l'Uruguay et le Venezuela pour le MERCOSUR et le Chili, la Colombie, le Mexique et le Pérou en ce qui concerne l'Alianza del Pacífico, se retrouveront donc autour d'une table commune à Santiago. L'objectif est d'amorcer une réflexion commune sur la mise en place d'accords spécifiques entre les deux blocs. Une fusion entre les deux organisations n'est pour le moment pas d'actualité selon le chancelier chilien du fait des divergences entre les deux entités, l'Alianza del Pacífico étant résolument tournée vers l'Asie et les Etats-Unis avec la création d'un marché néolibéral fondé sur les exportations de matières premières, et le MERCOSUR étant structuré autour d'une politique résolument protectionniste. Cette rencontre réunira les chanceliers

des pays concernés, mais également des intellectuels ainsi que des représentants d'organisations régionales telles que la Banque Interaméricaine de Développement (BID), la Comisión Económica para América Latina y el Caribe (Cepal) ou encore l'Association latino-américaine d'intégration (Aladi), qui militent en faveur d'une intégration régionale sur le modèle européen en favorisant dans un premier temps le commerce régional.

Cette volonté de rapprochement a notamment été exprimée au niveau des dirigeants des pays membres. Ainsi, en Uruguay, les quatre principaux candidats à la prochaine élection présidentielle ont annoncé souhaiter une ouverture du MERCOSUR permettant aux états membres de négocier des accords commerciaux en leur nom propre avec des pays non-membres. Ils visent ainsi un rapprochement avec le Chili et l'Alianza del Pacífico. Un discours similaire a été tenu par le Ministre des Relations extérieures paraguayen, Eladio Loizaga, indiquant qu'il était vital pour le MERCOSUR de se tourner vers l'extérieur et ainsi arrêter de se replier sur lui-même alors que le Paraguay a entamé un long et lent processus afin d'intégrer l'Alianza del Pacífico.

Pour autant, logique d'intégration régionale du sous-continent latino-américain ne se limite pas à l'ouverture d'un dialogue entre le MERCOSUR et l'Alianza del Pacífico ou au développement de la seconde. En effet, en décembre prochain devrait être officialisée l'intégration de la Bolivie au MERCOSUR alors que de nombreux pays, comme le Chili, l'Equateur ou le Pérou, sont déjà officiellement associés au MERCOSUR.



Les prochains mois devraient être l'occasion d'analyser les rapprochements entre blocs mais aussi de voir émerger un débat entre deux modèles différents notamment du fait des relations entre Alianza del Pacífico et les Etats-Unis qui en font, dans les faits, le 5^e membre de cette organisation régionale.

POINTS CLES

LE MERCOSUR C'EST :

PAYS MEMBRES :

- ARGENTINE
- BRÉSIL
- PARAGUAY
- URUGUAY
- VENEZUELA

DATE D'ENTREE EN VIGUEUR :
15/12/1995 (TRAITE D'ASUNCION)

ESTIMATION DE CROISSANCE 2014
SELON CEPAL :

+2,84%

L'ALIANZA DEL PACIFICO C'EST :

PAYS MEMBRES :

- CHILI
- COLOMBIE
- MEXIQUE
- PEROU

DATE D'ENTREE EN VIGUEUR :
28 /04/2011 (DECLARATION DE LIMA)

ESTIMATION DE CROISSANCE 2014
SELON CEPAL : +4,30%

A suivre également

- Les élections présidentielles et parlementaires en Uruguay
- Evo Morales, pour un 3^e mandat en Bolivie



| EXPOSITIONS

Du 22 septembre au 11 décembre 2014

Argentine, terre du bout du monde

[La Maison des Amériques latines](#)

Du 15 décembre 2014 au 26 février 2015

Havana

[La Maison des Amériques latines](#)

Du 7 octobre 2014 au 8 février 2015

Mayas Révélation d'un temps sans fin

[Musée du Quai Branly](#)



| FESTIVALS

Jusqu'au 30 novembre

[PARIS BANLIEUES TANGO, 17ème édition](#)

Le 26 novembre

SELECTION : Hommage à Julio Cortázar
(documentaires)

[Maison de l'Amérique latine](#)

| PUBLICATIONS

L'Uruguay de José Mujica (Cahiers des Amériques latines n°77), IHEAL

Amérique latine (Revue Problèmes économiques n°3099), La Documentation française

Directeur de publication : François Mattens
Rédacteurs en chef : Carole Herraiz, Pierre Marey-Semper

ANAJ-IHEDN
1, place Joffre
Case 41
75007

www.anaj-ihedn.org

Retrouvez toutes les publications de l'ANAJ-IHEDN sur

<http://www.anaj-ihedn.org/category/actualites/publications-revues/>